

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021
A 20H SALLE DE LA DOLINE A LA BERNARDIERE

Date de convocation 07 janvier 2021

Le quatorze janvier deux mil vingt et un, à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis en session ordinaire salle de la Doline à la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey.

Absents excusés : BERANGER Thomas, DOUILLARD Jean-Louis, LE TRIONNAIRE May-Line ; conseillers municipaux.

Absentes représentées : DOUILLARD Stéphanie, SECHER Isabelle ; conseillères municipales.

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire TIJOU Audrey.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

D2020_028	03/12/2020	DPU : DIA N°25 -Renonciation à préempter au 2 rue du Pré des Chênes
D2020_029	16/12/2020	Commande publique : attribution du marché de prestation en assurance

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

1. Transformation d'une grange en restaurant et aménagements des abords : dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'état

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude de faisabilité réalisée par l'agence de services aux collectivités locales de Vendée concernant le projet de transformation de la grange en restaurant ainsi que l'aménagement des abords.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de financement auprès de l'état pour ce projet, dont le coût total prévisionnel est estimé à 672 000 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'état de 30 %.

CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT URBAIN

2. Sydev : programme d'effacement des réseaux en lien avec le déploiement de la fibre optique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer un programme d'effacement de réseaux sur la rue de la croix du houx et la rue de l'avenir.

En effet, dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux en lien avec le passage de la fibre optique, le Sydev offre des conditions financières plus intéressantes dans la limite d'un plafond de dépenses dont le montant est défini en fonction de 2 critères : population et taux d'enfouissement d'électricité, soit une participation communale estimée à 66 643 € pour un montant total de travaux :

- Rue de la croix du Houx : 93 710 € HT - 112 452 € TTC
- Rue de l'avenir : 90 397 € HT - 108 476 € TTC

3. Zone commerce : aménagement des cellules 1 et 2- désignation de l'architecte

La commune a conventionné avec Vendée Habitat sur une opération mixte située en cœur de bourg avec la construction de 4 cellules commerciales en prenant pour engagement notamment l'acquisition des cellules commerciales.

Les cellules seront réparties comme suit :

- Cellule 1 : kinésithérapeutes
- Cellule 2 : non affecté à ce jour
- Cellule 3 : maitre d'oeuvre
- Cellule 4 : coiffeuse

Les différents échanges avec les kinésithérapeutes ont mis en évidence la nécessité de prendre rapidement des décisions concernant les aménagements à intégrer parallèlement aux travaux menés par Vendée Habitat dans le but de limiter les surcoûts des travaux.

Aussi, le conseil municipal décide de confier au cabinet Origami, titulaire du marché auprès de Vendée habitat l'aménagement des cellules 1 et 2 dans un souci d'économie et de réactivité et de prendre en charge les surcoûts liés aux modifications.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1. Agenda

25 février 2021 : 20h00 - conseil municipal

Monsieur le Maire clos le conseil à 21h57.

A La Bernardière, le 18 janvier 2021.

***Le Maire,
Claude DURAND.***

